



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E98421

VALABLE JUSQU'AU 25/09/2026

ÉDITÉ LE

25/08/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2013

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 28/03/2023

Capital : 10 000

Raison sociale : ECOLOMIQUE

3371 AVENUE DE BORDEAUX

47300 BIAS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC AGEN RCS AGEN 790374276

Téléphone : 05 53 41 14 23

Fax :

Portable : 06 22 09 45 05

Siret : 790 374 276 00034

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 7167229

Site Internet : www.ecolomique-renove.com

E-mail : compta.ecolomique@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

GENERALI IARD AP760591

Responsabilité légale :

BLOT LAURENT PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

GENERALI IARD AP760591

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Effectif moyen : 43

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	04/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/07/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	04/07/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	19/09/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.